Projets d'architecture paysagère II

UE 23

Enseignant(s) responsable de l'UE : Gilles-Olivier SAUSSEZ

Année d'études	Bloc 2
Acronyme	AJU23PRAP2
Nombre de crédits ECTS	18 (facteur de pondération)
Volume horaire	210 h (Q1 150 / Q2 60)
Période de l'année	Quadrimestre 1 & 2
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus d'Anderlecht, Avenue Émile Gryzon 1 (bât. 4C), 1070 Anderlecht
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
AJ23TECA1 Techniques d'aménagement 1	45	4	OUI
AJ23CAHCH Cahier des charges	30	3	NON
AJ23ATPRO2 Atelier projets 2	135	11	OUI

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **HE01** HE. 1. élaborer, individuellement ou en groupe, des documents didactiques et/ou des fiches techniques liés de près ou de loin à l'architecture des jardins et du paysage, sur base de l'analyse d'une documentation scientifique et/ou technique
- **HE02** HE. 2. maîtriser les outils d'information et de communication oraux, écrits, graphiques et/ou informatiques adaptés à un public-cible auquel il présente et explique un projet d'aménagement extérieur ou une étude du paysage
- **HE04** HE. 4. faire preuve d'esprit critique dans les travaux d'architecture des jardins et du paysage qu'il présente, seul ou en groupe
- **HE09** HE. 9. concevoir et argumenter le choix de la gestion des plantations d'un site selon des critères scientifiques, techniques, esthétiques et de développement durable et ce, sous forme graphique et/ou textuelle
- **HE10** HE. 10. rédiger et présenter un projet créatif et fonctionnel de planification et/ou d'aménagement d'un site paysagé à diverses échelles et ce, sous forme graphique et/ou textuelle
- **HE11** HE. 11. concevoir et argumenter le choix et la mise en œuvre de l'aménagement technique et esthétique d'un site, dans une optique de développement durable, sous diverses formes : plans, coupes, détails techniques, cahier des charges et textes illustrés
- **HE12** HE. 12. concevoir et réaliser le métré et l'estimation financière de l'aménagement d'un site paysager sous forme d'un tableau informatisé et/ou d'un texte illustré
- **RE03** ARES. 3 Maîtriser les principes de base de la gestion
- **RE03.3** ARES. 3.3 Développer un réseau de contacts
- **RE04.3** ARES. 4.3 Poser un diagnostic présentant les déficiences et les potentialités d'un site visé
- **RE05** ARES. 5 Mener à bien un projet paysager
- **RE05.1** ARES. 5.1 Maîtriser les notions d'agronomie, le monde végétal ainsi que les matériaux à mettre

en œuvre
- **RE05.2** ARES. 5.2 Définir et gérer les aspects techniques d'un projet
- **RE05.3** ARES. 5.3 Gérer les aspects financiers d'un projet (estimation, suivi d'un budget…)
- **RE06** ARES. 6 Gérer des projets

Autres connaissances ou compétences prérequises

Techniques d'aménagement 1

Notions scientifiques et géométriques de base ; capacité à se remettre en question, esprit critique, esprit de synthèse, prise de notes rapide, gestion du temps de travail ; rédaction de textes ; dessin de plans, de détail et de coupes techniques ; connaissance des matériaux de construction.

Cahier des charges

Notions scientifiques et géométriques de base ; capacité à se remettre en question, esprit critique, esprit de synthèse, prise de notes rapide, gestion du temps de travail ; rédaction de textes ; dessin de plans, de détail et de coupes techniques ; connaissance des matériaux de construction.

Atelier projets 2

Notions scientifiques et géométriques de base ; capacité à se remettre en question, esprit critique, esprit de synthèse, prise de notes rapide, gestion du temps de travail ; rédaction de textes ; dessin de plans, de détail et de coupes techniques ; connaissance des matériaux de construction.

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Techniques d'aménagement 1

Objectifs

- Démontrer la faisabilité technique d'un aménagement d'espace public.

- Maîtriser les procédés techniques d'aménagement en usage dans la profession d'architecte des jardins et du paysage, et pouvoir en dessiner des détails techniques

Contenu
Méthodologie des dessins de plans et de détails de techniques d'aménagements extérieurs : Les escaliers - Les murs de clôture et de soutènement – Les clôtures – Les fondations et revêtements de sols carrossables et non carrossables – Applications sur papier ainsi qu'en dessin assisté par ordinateur.

Cahier des charges

Objectifs

Sensibiliser l'étudiant aux aspects techniques et administratifs des cahiers de charge et lui apprendre à en rédiger les clauses et prescriptions. Sensibiliser l'étudiant à l'utilité des métrés et lui apprendre à en réaliser.

Contenu

Présentation et comparaison de cahiers de charge concrets issus d'administrations publiques et du secteur privé. Classification des procédures par type de marché. Rédaction d'un cahier des charges et d'un métré estimatif en lien avec le projet réalisé dans le cadre de l'AA Atelier projet 2.

Atelier projets 2

Objectifs
Analyser, concevoir et défendre un projet d'aménagement public.
Contenu

Etudes préliminaires à l'aménagement d'espaces publics, conception de projets de parcs, places publiques, rues, espaces récréatifs divers. Pas de table des matières figée (les projets étant tous différents) mais application d'une méthodologie :
• Visite du site (le cas échéant, rencontre et échange avec les différents intervenants : responsables communaux par ex.)
• Présentation des études et du diagnostic du site existant : historique, juridique, contraintes techniques (impétrants), paysage, mobilité, végétaux, socio-économique, matériaux, mobilier.
• Etablissement du programme sur base du diagnostic (en consultation avec les étudiants)
• Réflexion projet (schéma d'organisation, esquisse, avant-projet, étude de faisabilité technique et/ou plan de plantations) ;
• Présentation du projet (devant un mini jury constitué d'enseignants et, le cas échéant, de professionnels du métier, avec le groupe des étudiants).

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Techniques d'aménagement 1

Pédagogie active et par projet. L'étudiant est toujours plongé dans une situation concrète. L'étude s'opère à la fois sur le terrain (visites de sites, relevés, interviews, reportages photographiques, prises de notes,...) et au sein d'ateliers (analyse des données récoltées, construction de la réflexion d'aménagement aux points de vue technique, réalisation des détails techniques).

Cahier des charges

Pédagogie active et par projet. L'étudiant est plongé dans une situation concrète avec intégration des nouveaux apprentissages.

Atelier projets 2

Pédagogie active et par projet. L'étudiant est toujours plongé dans une situation concrète. L'étude s'opère à la fois sur le terrain (visites de sites, relevés, interviews, reportages photographiques, prises de notes,...) et au sein d'ateliers (analyse des données récoltées, construction de la réflexion d'aménagement aux points de vue conceptuel et technique, feed-back, communication graphique et présentation de l'avant-projet, des détails techniques et/ou du plan de plantations).

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Techniques d'aménagement 1

- en traitant l'information donnée en cours ou dans le cours de projet, l'étudiant identifie le type, les proportions et les dimensions d'un ouvrage d'art. (Compétence visée mais non acquise dans le Bloc 2).
- interpréter et représenter une coupe technique d'un ouvrage d'art avec toutes ses composantes et son vocabulaire. (Compétence acquise dans le Bloc 2).
- en tenant compte du concept et du contexte environnemental proposé, l'étudiant définit et justifie les matériaux de construction relatifs à un ouvrage d'art. (Compétence acquise dans le Bloc 2).
- l'étudiant synthétise les ressources liées aux ouvrages d'art analysés durant l'activité d'apprentissage et les réinvestit dans un dossier intégrateur. (Compétence acquise dans le Bloc 2).

Cahier des charges

- élaborer les clauses techniques et les métrés d'un projet d'architecture des jardins et du paysage ; - communiquer un projet d'aménagement paysager; - intégrer les connaissances théoriques et pratiques des autres AA composant l'UE.

Atelier projets 2

- produire des documents respectant les consignes données ;
- présenter un diagnostic d'un site paysager ;
- présenter une programmation durable répondant au diagnostic ;
- présenter un avant-projet répondant à la programmation choisie ;
- produire des détails techniques et/ou un plan de plantations;
- communiquer un projet d'aménagement paysager;

- intégrer les connaissances théoriques et pratiques des autres AA composant l’UE.

Description des supports de cours indispensables

Aucun support indispensable renseigné.

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL
Atelier projets 2 : Cas réels soumis	distribué au cours	—
Techniques d'aménagement 1 : - prise de note de cours; - farde de documentation personnelle à réaliser; - visite, contacts, recherches, exemples d’études disponibles, sites Internet de référence; - Robert Holden, Jamie Liversedge, Techniques et détails de construction en architecture paysagère, Dunod, Paris 2011 - Astrid Zimmermann, Constructing Landscape. Materials, techniques, structural components, Birkhäuser, Basel 2011.	—	—
Cahier des charges : exposé oral magistral, cas réels soumis	distribué au cours	—
Atelier projets 2 : - prise de note de cours; documentation personnelle à réaliser; Visite, contacts, recherches, exemples d’études disponibles, sites Internet de référence.	—	—
Cahier des charges : - prise de note de cours	—	—
Techniques d'aménagement 1 : exposé oral magistral, cas réels soumis, exemples de cahiers des charges	Le support est distribué au cours	—
Cahier des charges : - plusieurs exemples de cahiers des charges	Le support est distribué au cours	—

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage.

Méthode d'intégration :

- Si aucune des notes des différentes AA qui composent l'UE ne se situe en deçà de 8/20, c'est la technique de la moyenne arithmétique pondérée qui est appliquée.
- Si la note d'une ou plusieurs AA composant une UE se situe en deçà de 8/20, la note finale de l'UE correspondra à la plus mauvaise des notes reçues.

Janvier			
Techniques d'aménagement 1 — méthode d'intégration : 25 %			
Évaluation continue	60 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé
Examen oral	40 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé
Concernant l'évaluation continue: l'étudiant du Bloc 2 en Architecture des Jardins et du Paysage sera capable de tracer le détail technique d'un ouvrage d'art (escalier, mur, clôture ou voirie), à l'échelle du 1/10 en ayant son matériel de dessin nécessaire à disposition, sans notes de cours. L'étudiant sera évalué de cette manière plusieurs fois en cours de quadrimestre. L'évaluation continue est non remédiable en 2ème session. Concernant l'examen oral: l'étudiant du Bloc 2 en Architecture des Jardins et du Paysage sera capable de situer, de décrire et de comparer oralement et par écrit les composants d'un ouvrage d'art (escalier, gradine, gradin, rampe, mur, clôture, voirie piétonne ou carrossable). L'étudiant a 10 minutes pour préparer et 10 minutes pour se relire. L'examen oral portera sur la matière vue au cours pendant le 1er quadrimestre. La durée d'examen de 10 minutes est à comprendre "par étudiant".			
Cahier des charges — méthode d'intégration : 10 %			
Évaluation continue	5 %	Type de questions : —	Examen à livre : —
Evaluation continue basée sur une mise en situation réelle d'un marché public. Après réception d'un cahier de charges issu du monde professionnel, l'étudiant compose une offre qui répond aux prescriptions de la maîtrise d'ouvrage. L'étudiant démontre sa capacité à déchiffrer, comprendre et synthétiser les composantes d'un appel d'offre en remplissant le formulaire d'offre et en proposant une esquisse et une estimation d'honoraires. Cette évaluation continue du 1er quadrimestre n'est remédiable ni au 2ème quadrimestre ni en 2ème session			
Atelier projets 2 — méthode d'intégration : 65 %			
Évaluation continue	55 %	Type de questions : —	Examen à livre : —
L'étudiant dépose son projet d'aménagement paysager sous forme de plans papiers (format A0). La durée de présentation pour chaque étudiant est de 20 minutes et sera suivie d'une séance de questions/réponses. Les consignes et thématiques appliquées à chaque projet seront définies en atelier, en début de période. Deux projets sont prévus au 1er quadrimestre: période A (pondération de 20%) + période B (pondération de 35%). L'évaluation du 1er quadrimestre n'est remédiable ni au 2ème quadrimestre ni en 2ème session.			

Août			
Techniques d'aménagement 1 — méthode d'intégration : 25 %			
Évaluation continue	60 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé
Examen oral	40 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé
Concernant l'évaluation continue: non remédiable. La note est reportée telle quelle pour le calcul de la note finale de 2ème session. Concernant l'examen oral: l'étudiant du Bloc 2 en Architecture des Jardins et du Paysage sera capable de situer, de décrire et de comparer oralement et par écrit les composants d'un ouvrage d'art (escalier, gradine, gradin, rampe, mur, clôture, voirie piétonne ou carrossable). L'étudiant a 10 minutes pour préparer et 10 minutes pour se relire. L'examen oral portera sur la matière vue au cours pendant le 1er quadrimestre. La durée d'examen de 10 minutes est à comprendre "par étudiant".			
Cahier des charges — méthode d'intégration : 10 %			
Évaluation continue	5 %	Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen	Examen à livre : Livre ouvert
Travaux durant la session	95 %	Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen	Examen à livre : Livre ouvert
Concernant l'évaluation continue (5%): non remédiable en 2ème session. Concernant la remise du travail (95%): l'étudiant rédige les clauses techniques ainsi que le métré estimatif du dernier projet d'aménagement (période D) réalisé dans le cadre de l'AA Atelier Projet 2. Par sa production, il démontre sa capacité à décrire et à budgétiser les aménagements paysagers proposés. Ce travail doit nécessairement avoir été amélioré par rapport à sa version de première session, faute de quoi la note attribuée à ce travail deviendra un 0/20. Le travail est à envoyer par mail au plus tard le jour de l'examen prévu à l'horaire.			
Juin			
Cahier des charges — méthode d'intégration : 10 %			
Travaux durant la session	95 %	Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen	Examen à livre : Livre ouvert
L'étudiant rédige les clauses techniques ainsi que le métré estimatif du dernier projet d'aménagement (période D) réalisé dans le cadre de l'AA Atelier Projet 2. Par sa production, il démontre sa capacité à décrire et à budgétiser les aménagements paysagers proposés. Le travail est à envoyer par mail au plus tard le jour de l'examen prévu à l'horaire.			
Atelier projets 2 — méthode d'intégration : 65 %			
Évaluation continue	45 %	Type de questions : —	Examen à livre : —
L'étudiant dépose son projet d'aménagement paysager sous forme de plans papiers (format A0). La durée de présentation pour chaque étudiant est de 20 minutes et sera suivie d'une séance de questions/réponses. Les consignes et thématiques appliquées au projet seront définies en atelier, en début de période. Un seul projet est prévu au 2ème quadrimestre: période C/D (pondération de 45%). L'évaluation du 2ème quadrimestre n'est pas remédiable en 2ème session.			